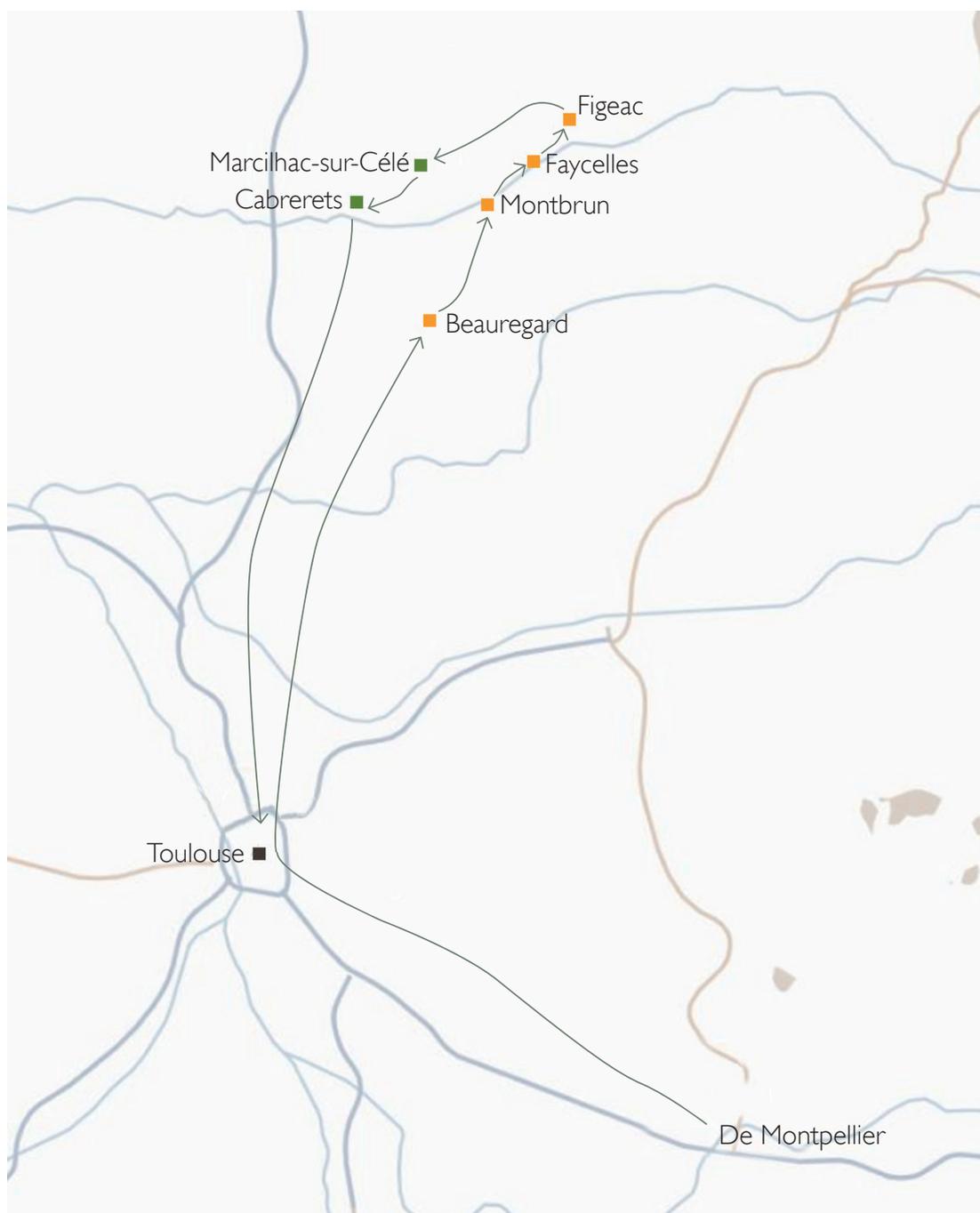


Itinéraire des espaces publics dans le Lot

3 & 4 octobre 2019

Des espaces publics ruraux :
la qualité au cœur du projet urbain
Journées de visites et d'échanges

Dossier du Participant



■ Visites du 3 octobre

■ Visites du 4 octobre

Les missions du CAUE

Informer Sensibiliser Conseiller Former

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement au service des territoires pour améliorer la qualité du cadre de vie.

Un objectif

Améliorer la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale

- En intervenant auprès des élus, des maîtres d'ouvrages publics et privés et des professionnels pour que tout projet d'aménagement et de construction fasse l'objet d'une démarche de qualité.
- En favorisant la participation des habitants à l'élaboration de leur cadre de vie.

Un organisme départemental avec un statut associatif

Créé à l'initiative du Conseil Départemental dans le cadre de la loi sur l'Architecture, le CAUE est présidé par un élu.

Ses statuts sont définis par un décret.

La gouvernance du CAUE est assurée par un conseil d'administration où sont représentés les élus, les services extérieurs de l'Etat, les organisations professionnelles, les associations et les personnes qualifiées. Son assemblée générale regroupe l'ensemble des adhérents : communes, groupements de communes, organisations professionnelles, organismes départementaux et consulaires, associations...

Le CAUE est investi d'une mission de service public, dans un cadre et un esprit associatifs qui excluent toute maîtrise d'œuvre.

Son financement

- Une fraction de la part départementale de la Taxe d'Aménagement, votée par le Conseil Départemental, perçue sur les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.
- Des subventions et des contributions liées à des conventions d'accompagnement ou d'objectifs, conclues avec les collectivités ou les partenaires publics.
- Les cotisations de ses adhérents.

Le CAUE de l'Hérault a été créé le 8 mars 1979.

Quatre missions

• Pour les collectivités territoriales

Des conseils et un accompagnement dans tous les projets et démarches d'aménagement du territoire.

• Pour les professionnels, les élus et les maîtres d'ouvrage public

Des formations dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

• Pour les maîtres d'ouvrage privés, les particuliers

• Pour le grand public

Sensibilisation à la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Des conseils pour une meilleure prise en compte de la qualité architecturale et environnementale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant.

Une spécificité d'intervention

• Une expertise professionnelle

L'équipe permanente est composée de professionnels de disciplines diverses - architecture, urbanisme, paysage, environnement, communication - qui ont développé des compétences spécifiques, liées aux approches globales et transversales de l'aménagement, aux démarches environnementales et aux pratiques pédagogiques.

• Une connaissance du territoire

Un ancrage local et une longue expérience du conseil aux élus territoriaux sur le terrain, une culture pluridimensionnelle de l'aménagement et une approche interdisciplinaire, mêlant architecture, urbanisme, paysage, écologie, patrimoine et énergie font du CAUE un acteur de terrain pertinent.

• Un acteur culturel au service de la démocratie locale

Le CAUE s'efforce de développer, auprès de tous les acteurs de l'aménagement - des décideurs aux usagers - une exigence de qualité afin de leur donner les moyens de jouer leur rôle avec pertinence et efficacité et de les responsabiliser dans l'élaboration d'un cadre de vie collectif et partagé.

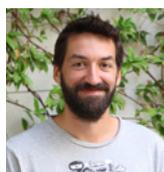
L'équipe du CAUE 34



Renaud Barrès
architecte-historien,
directeur



Sylvaine Glaizol
architecte-urbaniste -
directrice adjointe



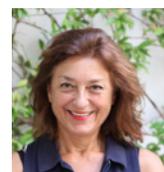
Laurent Grangé
urbaniste
culture & pédagogie



Lydie Champonnois
architecte-urbaniste
conseillère



Denis Fraisier
paysagiste conseiller



Aspasia Kambérou
architecte-urbaniste
conseillère



Jean-Claude Pansier
architecte conseiller



Rosa Inacio
assistante de direction



Mickaël Arjona
chargé d'études



Serena Palazzi,
architecte-paysagiste
conseillère



Frédéric Hébraud
plasticien, graphiste,
photographe



Laurie Lumia
architecte stagiaire



Xavier Mestre
architecte-urbaniste
conseiller



Valérie Pérez
chargée de
communication et du
centre multimédia



Patrick Fichera
Responsable gestion
& ressources
humaines



Patrick Buffard
architecte-urbaniste
conseiller



Alain Pérez
architecte-urbaniste
conseiller

Itinéraire des espaces publics ruraux dans le Lot

Nous vous proposons de découvrir, grâce à une visite commentée, des aménagements d'espaces publics révélant le caractère rural de ce territoire. Nous visiterons différentes réalisations adaptées aux petits villages qui mettent en valeur l'architecture et le patrimoine et accordent une large place au végétal.

Des aménagements conçus avec sobriété et s'appuyant sur les spécificités paysagères des lieux, créent un cadre de vie agréable et favorisent la convivialité des espaces publics.

Ces visites seront aussi des temps de rencontre et de partage d'expériences avec les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage.

Programme des journées 3 & 4 octobre 2019

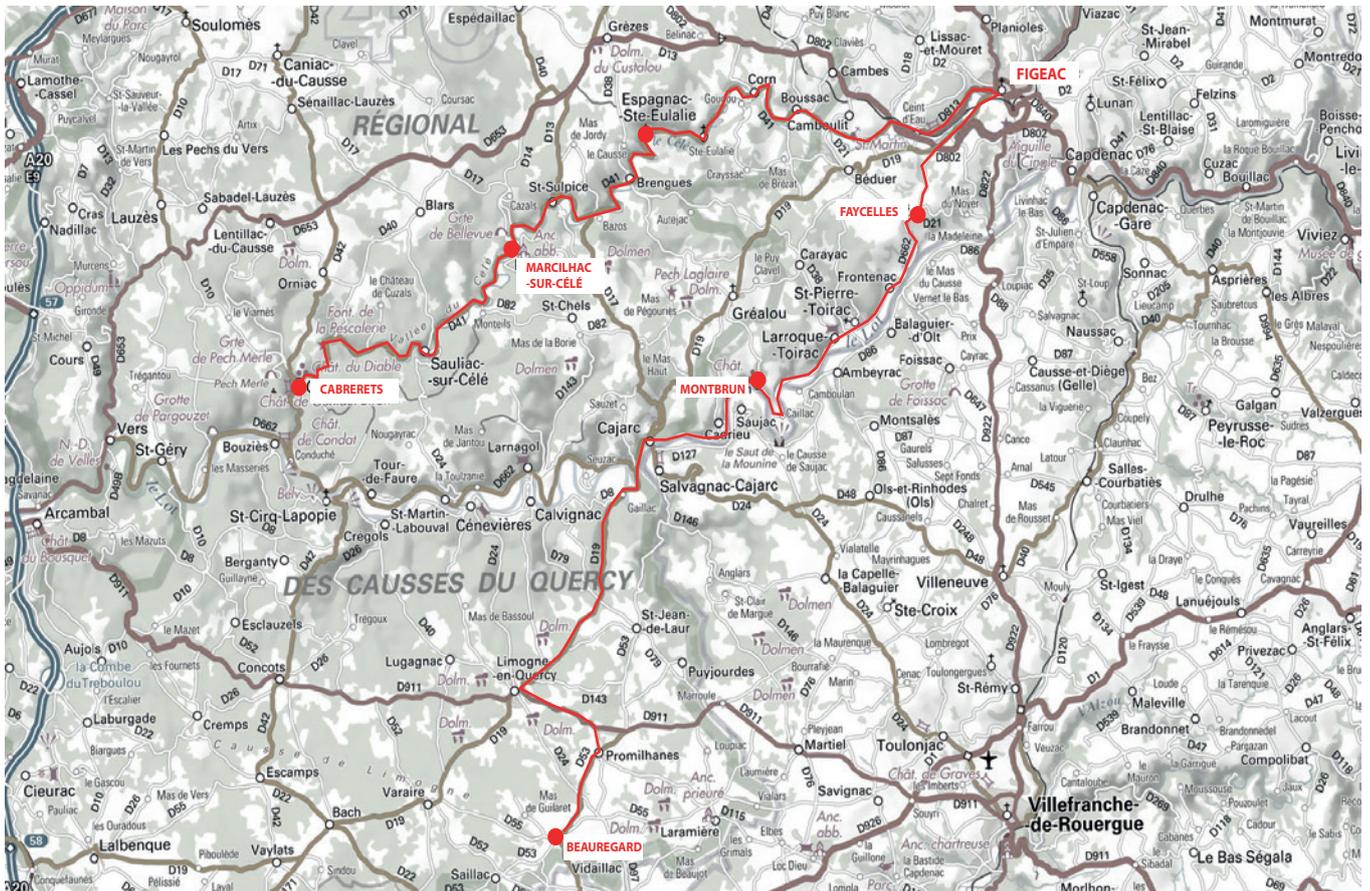
jeudi 3 octobre

- 7h45 **Accueil des participants**
RDV devant l'Hôtel du Département
- 8h00 **Départ en bus**
- 11h30 **Visite commentée de Beaugard**
La place du marché et la traversée
Par Guillaume Laizé, Paysagiste-concepteur et M. Mercadier, Maire de Beaugard
- 13h00 **Pause déjeuner**
- 14h30 **Visite commentée de Montbrun**
La place de la mairie et les liaisons piétonnes
Par Guillaume Laizé, Paysagiste-concepteur et Mme Rauffet, Maire de Montbrun
- 15h30 **Départ en bus**
- 16h00 **Visite commentée de Faycelles**
Parvis de l'église, stationnements, ruelles plantées
Par Guillaume Laizé, Paysagiste-concepteur et M. Laborie, Maire de Faycelles, Vice-président du Grand Figeac en charge de l'aménagement des cœurs de village
- 17h00 **Départ en bus**
- 17h30 **Installation à l'hôtel à Figeac**
- 18h00 **Réception à l'Hôtel de Ville de Figeac**
5 rue de Colomb
Réception par M. André Mellinger, Maire de Figeac
1^{er} Vice-président du Grand Figeac.
Visite patrimoniale du centre ancien par le service patrimoine de Figeac
- 20h00 **Dîner**



vendredi 4 octobre

- 08h30 **Départ en bus de Figeac**
- 09h15 **Visite commentée de Marcilhac-sur-Célé**
Traversée, place, bords de rivière, abords de l'Abbaye
Par Guillaume Laizé, Paysagiste-concepteur
et Mme Dumartin, Maire de Marcilhac
- 10h15 **Départ en bus**
- 10h30 **Visite commentée de Cabrerets**
Aire de pique-nique, place et placette
Par M. Peter Paulin, 1^{er} adjoint au Maire de Cabrerets
- 12h15 **Pause déjeuner**
- 14h00 **Départ en bus pour Montpellier**
- 17h30 **Arrivée à Montpellier**
Hôtel du Département



BEAUREGARD (46)

Intervenants : Guillaume Laizé, Paysagiste-concepteur et M. Mercadier, Maire de Beauregard

Révéler le caractère «jardiné» de la bastide

DESRIPTIF

Intentions générales

Bastide du XIII^e siècle, Beauregard s'organise autour d'un axe central (la RD 53) et de l'ancienne place du marché (halle du XVII^e) identifiant le cœur de la Bastide. Le paysage du bourg est tramé : l'articulation du bâti et des murets rend lisible une organisation générale en îlots. Seul le bâti au niveau de la place nie cette logique et existe de manière "détachée" dans le vide de l'espace public. Organisée autour de la RD 53, la trame urbaine de la bastide devient trame de jardins au nord et au sud du bourg. Au-delà d'une inscription dans le respect du vocabulaire urbain et du patrimoine architectural existant, le projet vient mettre en valeur la présence du végétal au cœur du bourg pour mieux souligner la mise en relation avec le paysage des jardins qui se décline à l'arrière des façades urbaines.

Transformer une route départementale en rue jardinée :

Cet objectif s'accompagne de la volonté de préserver le caractère rural du village par :

- la création d'une continuité végétale en pied de façades : espaces enherbés (gazon renforcé permettant le stationnement) ponctuellement plantés et laissés à l'appropriation des riverains
- l'incrustation d'un matériau mettant en valeur les seuils des habitations et la progression vers la place
- le marquage des intersections avec les ruelles sous la forme de pavages pierres
- la valorisation de la géométrie de la place et son usage multiple sans marquage particulier si ce n'est les pieds de façades en pavages pierres.

Maître d'ouvrage : Commune de Beauregard

Mission : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics et de la RD en traverse de bourg

Coût des travaux : 550 000 € H.T.

Date de réalisation : 2008-2010

Maître d'œuvre : Guillaume Laizé Paysagiste DPLG

Co-traitants : Alain Marty architecte / Via Ingénierie - AM Wercklé Ingénieur VRD



Objectifs pour l'aménagement des espaces publics du bourg

Répondre à des problématiques liées à l'écoulement des eaux pluviales

- Gestion localisée de l'écoulement par micro réseaux

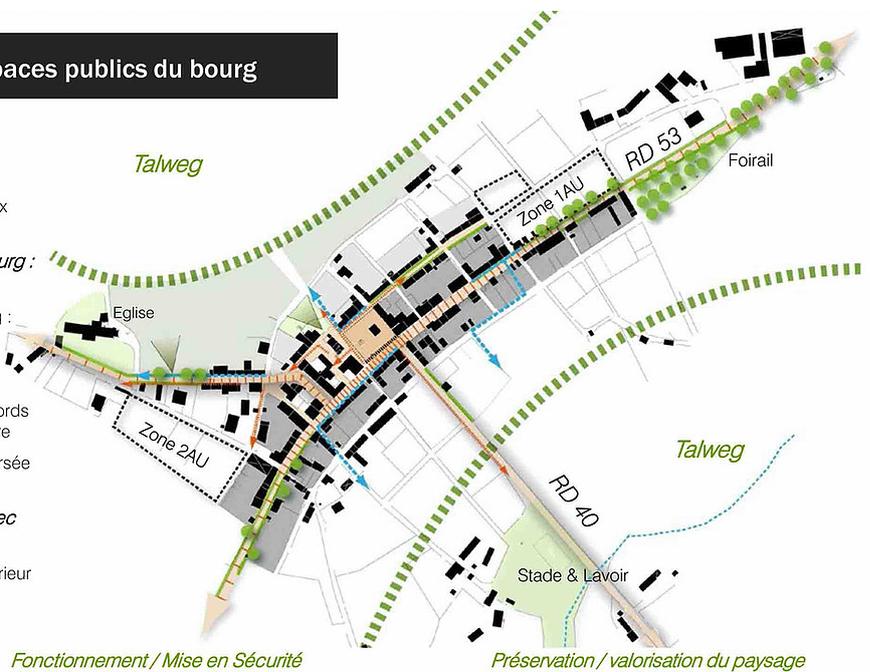
Accompagner la progression vers le centre bourg : aménagement de la traversée par séquences

Valoriser la présence du végétal en entrée de bourg :

- Rétablir des bas côtés enherbés ou plantés
 - Assurer la préservation du patrimoine arboré
- Sécuriser les axes principaux par un dessin des abords de voie guidant le cheminement piéton vers le centre
- Mettre en valeur la place sur le parcours de la traversée

Valoriser les mises en relation de la Bastide avec l'extérieur

- Souligner les liens entre place, centre bourg et extérieur
- Mettre en valeur les belvédères sur le paysage



Techniques

Fonctionnement / Mise en Sécurité

Préservation / valorisation du paysage

Entrées	Traversée	Cœur de Bastide
<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'écoulement des eaux pluviales sur la RD 55 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une mise en sécurité des entrées de bourg par la réduction de l'emprise de chaussée et l'aménagement de cheminements sur bas côtés en lien avec le centre bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser un traitement enherbé des bas côtés, en accord avec les qualités des lieux (présence du végétal) en limite de la zone urbaine
<ul style="list-style-type: none"> Intervenir de manière ponctuelle en conservant les seuils et trottoirs existants 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une mise en sécurité de l'axe par un travail sur le dessin de la voie (réduction de l'emprise, aménagement des abords) sans distinction des usages qui s'y rencontrent Aménager la traversée par séquences qui accompagnent la progression vers le centre bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser la lecture des façades bâties par un traitement simple au sol sur l'ensemble de la traversée Réserver des espaces de plantation et/ou d'appropriation par les riverains sur les abords de voie
<ul style="list-style-type: none"> Résoudre les problématiques liées à l'écoulement des eaux pluviales Révéler les logiques de pente dans la gestion des EP pour affirmer la lecture du relief de la place 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en sécurité des carrefours par un travail sur : La signalétique (changement de priorités) Les matériaux (identifier le passage dans le centre bourg) Identifier la place centrale par un traitement simple, respectueux des usages multiples qui s'y rencontrent Valoriser les liens entre le cœur et l'intérieur de la Bastide 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter une simplicité de langage d'aménagement (traitement de sol) qui préserve la lisibilité du volume de la place et la perception de ses éléments de patrimoine Travailler le contact de la place avec la RD 53 Mettre en valeur l'ouverture visuelle sur le paysage à l'Ouest : aménagement d'un belvédère

Synthèse des Enjeux à l'échelle de la bastide

Composantes structurantes de la Bastide

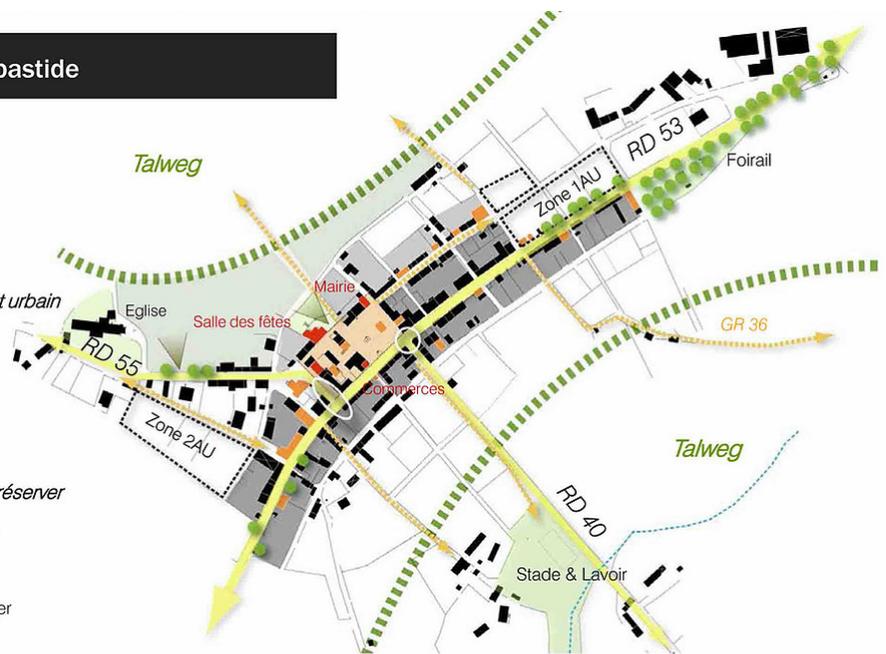
- Ilots bâtis
- Place centrale

Éléments liés aux usages et au fonctionnement urbain

- Équipements, services et commerces
- Routes départementales
- Croisements de voies à aménager
- Liaisons piétonnes à valoriser

Éléments de patrimoine urbain & paysager à préserver

- Bâtiments protégés à titre patrimonial : Monuments historiques, art. L 123.1.7
- Présence végétale aux entrées de bourg
- Situation de dialogue avec l'environnement paysager



Problématiques techniques

Enjeux de fonctionnement

Enjeux de paysage urbain

Entrées	Traversée	Cœur de Bastide
<ul style="list-style-type: none"> Problèmes d'écoulement des eaux liés à des niveaux inférieurs de seuils principalement au niveau de la RD 55 	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser les abords des axes dont le tracé rectiligne incite à une prise de vitesse (RD 53 principalement) Créer des liaisons piétonnes vers le centre bourg dans la continuité des cheminements existants (GR 36, Ch ruraux...) 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en évidence un emboîtement entre paysage urbain et rural en limite du bourg Valoriser la présence du végétal en entrée de bourg et les situations d'ouverture visuelle vers le paysage alentour
<ul style="list-style-type: none"> Problèmes ponctuels liés à l'écoulement des eaux et au niveau inférieur de certains seuils 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la sécurité de la traversée de bourg Préserver la multiplicité des usages (piéton, stationnement, circulation) qui se côtoient sur cette rue centrale 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver des logiques d'appropriation des abords de voie par les riverains Mettre en valeur la progression vers le centre bourg
<ul style="list-style-type: none"> Problèmes liés à l'écoulement des eaux sur l'ensemble du secteur Problème de gestion des niveaux en lien avec le relief bombé de la place 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en sécurité des espaces publics du centre de la Bastide qui s'articulent au croisement de voies Gérer le contact de la place avec la RD 53 Préserver la multiplicité des usages présents sur la place où se regroupent équipements et services communaux Mettre en valeur le rôle central d'articulation de la place 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur l'espace public emblématique de la Bastide (volume de la place, façades, patrimoine architectural...) Valoriser la situation de belvédère de la place : - Ouverture visuelle vers le paysage à l'ouest - Composition symétrique sur ligne de crête

MONTBRUN(46)

Intervenants : Guillaume Laizé, Paysagiste-concepteur et Mme Rauffet, Maire de Montbrun

Des espaces publics en pied de falaise

DESRIPTIF

Situé dans la vallée du Lot, le village de Montbrun était contraint à la fois par la voie ferrée qui le coupait de la rivière et la route départementale qui le traversait. En dehors du petit parvis de la salle des fêtes, aucune place publique n'existait. L'objectif du projet a consisté à déplacer la route en bordure de la voie ferrée afin de créer un chapelet de places publiques reliant les équipements du villages (mairie, salle des fêtes) et les habitations entre elles tout en proposant un cheminement piéton jusqu'au bord du Lot (belvédère).

Cette intention a permis aux habitants de retrouver des espaces conviviaux piétons, de restaurer et mettre en valeur le patrimoine local (lavoir, ruisseau, chemin rural vers l'église, bord du Lot) tout en conservant une ambiance rurale révélant les caractéristiques paysagères du lieu.

Des matériaux simples ont été mis en œuvre favorisant un usage multiple des lieux (sable calcaire, rochers, pavage pierre, mélange terre-pierre etc.).



Maître d'ouvrage : Commune de Montbrun

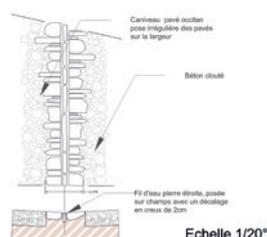
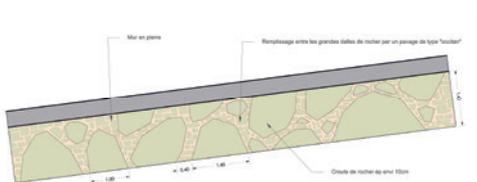
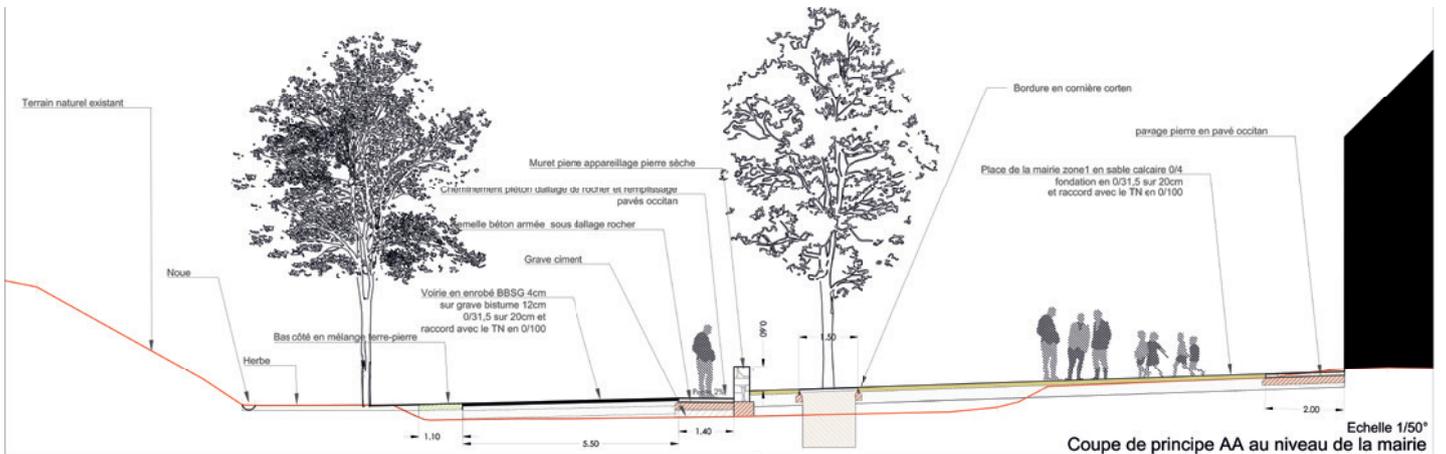
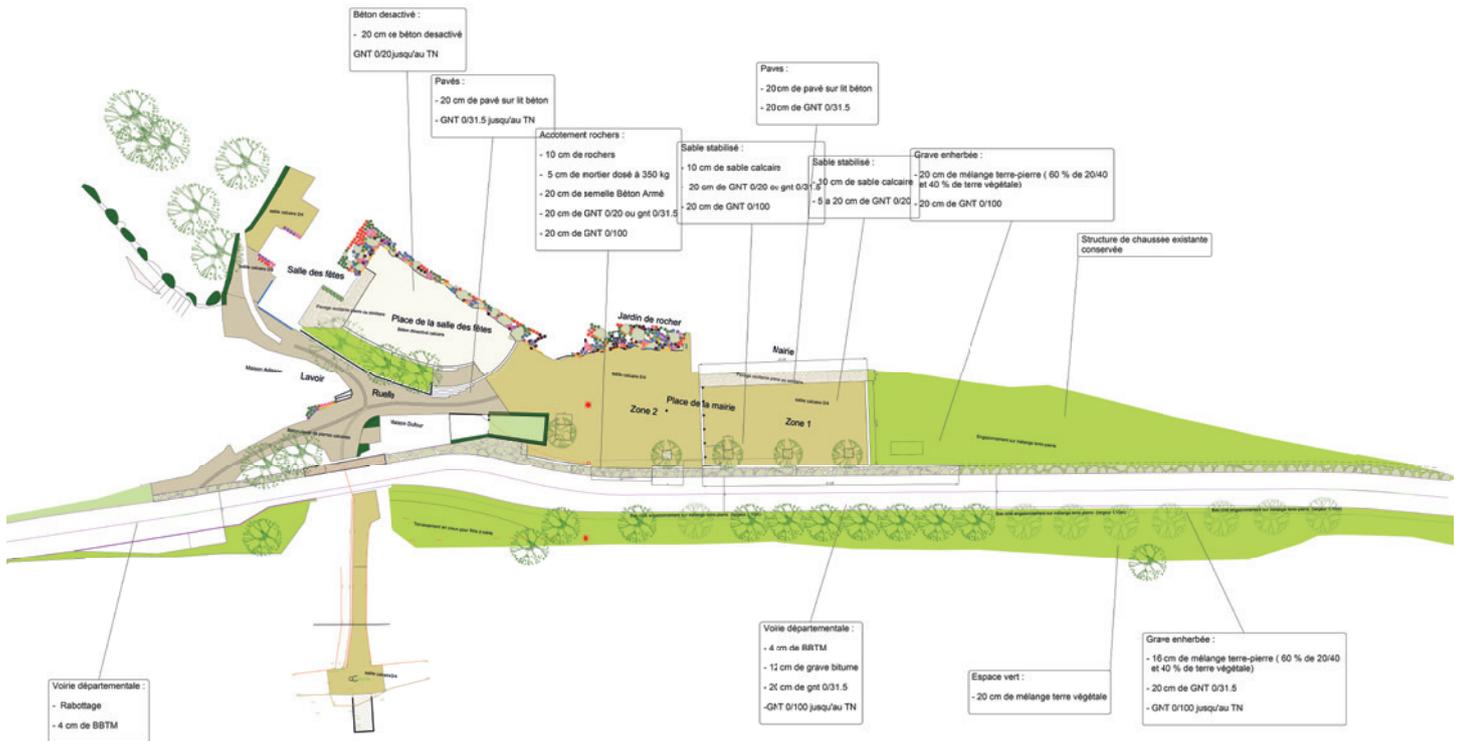
Mission : Maîtrise d'œuvre

Date de réalisation : Etude 2010/2013 - Chantier 2015

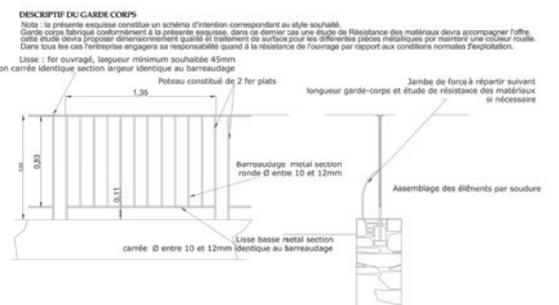
Coût des travaux : 350 000 € H.T (RD) et 105 000 € H.T (cœur de village) : 2008-2010

Maître d'œuvre : Guillaume Laizé Paysagiste DPLG

Co-traitants : Alain Marty Architecte DPLG – AQR – Vincent Teilhard Bureau d'étude VRD



Détail dallage rocher du chemin piéton le long de la RD Détail caniveau en pavés occitan ruelle



FAYCELLES(46)

Intervenants : Guillaume Laizé, Paysagiste-concepteur et M. Laborie, Maire de Faycelles

Retrouver un dialogue entre le village et le paysage

DESCRIPTIF

Mise en valeur du patrimoine du village situé en site inscrit mais également réintroduction de la notion de jardin dans le paysage du centre bourg à l'image des venelles plantées sur le versant Sud. Création d'une halle et restauration de la place de la mairie et mise en accessibilité de l'église

Maître d'ouvrage : Commune de Faycelles

Mission : Maîtrise d'œuvre des espaces publics

Date de réalisation : 2013-2014

Coût des travaux : 230 000 € HT

Maître d'œuvre : Guillaume Laizé Paysagiste DPLG

Co-traitants : Vincent Teilhard, Géomètre Expert



FAYCELLES(46)

Intervenants : Guillaume Laizé, Paysagiste-concepteur et M. Laborie, Maire de Faycelles



MARCILHAC-SUR-CÉLÉ

Intervenants : Guillaume Laizé, Paysagiste-concepteur et Mme Dumartin, Maire de Marcilhac

Redonner une dimension piétonne à la hauteur du patrimoine architectural et paysager

Objectif de l'étude : réaménagement de la place des platanes et de la mairie, ancien foirail, des rues entourant l'abbatiale et de la route départementale traversant le bourg.

DESCRIPTIF

L'intérêt paysager et urbain du site de Marcilhac-sur-Célé est indéniable : sa façade sur la rivière constitue le point de départ de l'imaginaire du lieu. Cependant ce caractère emblématique n'est plus vraiment perceptible en cœur de village, l'abbatiale restant très introvertie, peu en lien avec ses faubourgs et la dimension de la voiture ayant largement dépassé celle du piéton et des usages anciens.

L'objectif majeur est donc de faire émerger à l'intérieur du village la présence de ce monument historique, et d'articuler/relier les différents espaces publics et édifices publics et commerces entre eux. Un des moyens majeurs est la création d'un maillage piétonnier faisant écho au patrimoine du lieu dans son rapport à la rivière du Célé.

Maître d'ouvrage : Commune de Marcilhac sur Célé

Prestations : Maîtrise d'oeuvre - mandataire

Dates de réalisation : 2017 / 2018

Montant des travaux : 500 000 € H.T.

Equipe : Guillaume Laizé Paysagiste DPLG + Alain Marty Architecte DPLG + AQR BET VRD



MARCILHAC-SUR-CÉLÉ

Intervenants : Guillaume Laizé, Paysagiste-concepteur et Mme Dumartin, Maire de Marcilhac

Redonner une dimension piétonne à la hauteur du patrimoine architectural et paysager

La place des Platanes :

Retrouver l'ouverture historique vers le Céle



Croquis de projet - niveau AVP



Etat préexistant au projet



Carte postale ancienne

MARCILHAC-SUR-CÉLÉ

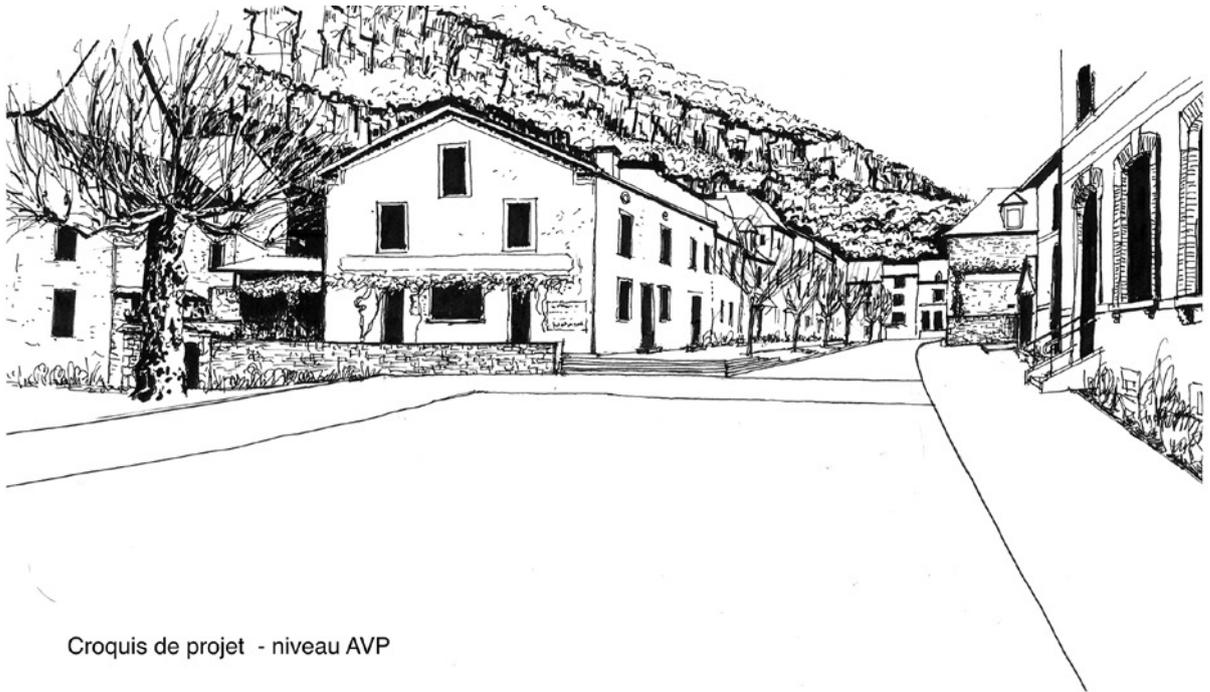
Intervenants : Guillaume Laizé, Paysagiste-concepteur et Mme Dumartin, Maire de Marcilhac

Redonner une dimension piétonne à la hauteur du patrimoine architectural et paysager

La rue de la Mairie vue depuis la place des Platanes :

Un aménagement simple et qualitatif

- Mise en valeur de l'abbatiale par l'existence d'un vaste espace, ainsi que des abords des restaurants
- Maintient du stationnement sur un côté de la voie
- Le trottoir opposé permet de mettre en valeur les seuils des habitations sans empêcher le stationnement ponctuel et temporaire



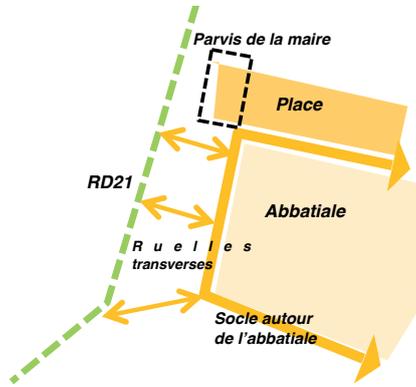
Etat préexistant au projet



Carte postale ancienne

Enjeux et Objectifs du projet :

- Re-cr er un socle autour de l'abbatiale afin de marquer sa pr sence cot  village car moins mise en sc ne par rapport   sa fa ade sur le C l 
- D velopper une v ritable place reliant la mairie, l'entr e de l'abbatiale et les berges du C l 
- Donner un parvis   la mairie et r organiser les stationnements de fa on   ce qu'ils ne perturbent plus la lecture de l'espace
- Jardiner la RD 21 en continuit  du reste du bourg
- Articuler des liaisons entre l'int rieur du village et la RD 21



MARCILHAC-SUR-C L 

Plan d'ensemble du projet



CABRERETS

Intervenants : M. Peter Paulin , 1^{er} adjoint au Maire de Cabrerets

Aménagement du cœur de village : la place du foirail

DESCRIPTIF

Le village de Cabrerets se situe au pied de la grotte de Pech Merle, site mondialement connu accueillant près de 70 000 visiteurs par an. Le bourg rural bénéficie de cet afflux touristique dont la requalification permet d'accueillir le public. Le plan d'action à l'échelle du bourg vise à requalifier les espaces publics afin de valoriser le patrimoine existant et de réorganiser les usages du quotidien et touristiques. Le projet repose également sur la notion de frugalité dans l'aménagement de l'espace, à travers la mise de œuvre d'un pavage recyclé (réemploi de découpe de carrière) et de gazon clouté pour le stationnement. En favorisant les usages plutôt que la matière, ces innovations ont permis de limiter les coûts et ont rendu possible la réalisation du projet.

Maître d'ouvrage : Commune Cabrerets

Date de réalisation : 2017/2018

Montant des travaux : 450 000 € H.T.

Maître d'œuvre : Atelier ARCADIE - Emmanuel PRIEUR,
Paysagiste D.P.L.G. (mandataire),
+ Atelier RK, architecte



CABRERETS

Intervenants : M. Peter Paulin , 1^{er} adjoint au Maire de Cabrerets

Aménagement du cœur de village : Aménagement d'une aire de pique nique

DESCRIPTIF

Afin d'accompagner la notoriété touristique du village et du site de la grotte de Pech-Merle, la commune a souhaité créer un espace de stationnement et de pique-nique à l'entrée du bourg et au pied de la grotte dans le cadre d'une réflexion globale en vue d'améliorer l'accueil des visiteurs. La création de cette aire a permis de répondre aux besoins du bourg en terme de stationnement en saison touristique et de valoriser l'accès piéton à la Grotte par le GR 65 I. Ce projet s'inscrit dans le paysage protégé et remarquable de la vallée du Célé. Le choix de matériaux calcaire et béton, des plantations d'essences locales a permis de développer des aménagements en cohérence avec ce paysage karstique. La commune a opté pour un mobilier robuste en bois non traité aux lignes simples et sobres, cohérent avec le caractère naturel et rural des lieux. Les aménagements aussi simples soient-ils sont conçus avec soin : un panneau d'acier Corten découpée comme support de signalétique, une organisation du stationnement établie par de petits modules de béton légèrement en saillie et éclairage public discret encastré dans certaines dalles constituant le cheminement menant au village et au GR 65 I.

Maître d'ouvrage : Commune Cabrerets

Date de réalisation : 2011

Maître d'œuvre : Emmanuel PRIEUR, Paysagiste D.P.L.G.



Parce que la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect du patrimoine et des paysages naturels et urbains sont d'intérêt public... Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont été créés par la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977.

Pour aller plus loin

<https://www.guillaume-laize.com>

<http://www.atelierarcadie-bordeaux.com>

Cet itinéraire est une initiative des CAUE de l'Aude et du Lot.

